

Communiqué de presse

Date : 16/10/2002

LES MEILLEURES ASSURANCES VIE

Ce 16 octobre a eu lieu la remise des Trophées de l'Assurance Vie : 14 compagnies ont été récompensées, dans différentes catégories, pour leur rentabilité, leurs caractéristiques d'assurances jugées déterminantes et leur innovation.

C'est tout le secteur de l'assurance qui s'est rassemblé ce 16 octobre à Bruxelles pour assister à la remise des Trophées de l'Assurance Vie, « le » rendez-vous désormais annuel et très attendu du secteur.

Organisés depuis trois ans par les sociétés Enjeu et Decavi, en partenariat avec Trends/Tendances/Cash, cette troisième édition des Trophées de l'assurance vie bénéficie en outre du soutien de partenaires de choix dans le secteur - à savoir Brocom pour représenter le monde du courtage, *CSC Belgium*, *PricewaterhouseCoopers et Watson Wyatt*, qui font valoir tous trois leurs compétences et savoir-faire en matière d'assurances – et qui prennent une part active dans le jury.

Rendements, innovation et meilleure publicité presse

La philosophie est la même que pour les deux premières éditions : les questionnaires rentrés par les différentes compagnies ont été soumis à un jury pour validation. Ce jury, composé d'experts, a vérifié la qualité des contrats (rentabilité et caractéristique d'assurance liées au produit). Il était composé des personnes suivantes :

Bernard De Gryse, président du jury ; *Gérard Vandenbosch*, directeur de *Watson Wyatt* ; *Patrick Cauwert*, secrétaire général de *Fepabel* ; *Didier Lambert*, senior consultant de *CSC Belgium*, *Patricia Plas*, directeur du département *Financial Services* de *PricewaterhouseCoopers* et *Laurent Feiner*, journaliste spécialisé en assurance-vie et administrateur délégué de *Decavi*.

Plusieurs prix ont été décernés dans différentes catégories : un pour l'assurance-vie de type *Universal Life* (assurance-vie flexible, mettant l'accent davantage sur la pension), deux pour l'assurance décès (l'assureur verse un capital décès en cas de décès de l'assuré), six pour l'assurance-vie liée à des fonds d'investissement (la fameuse «Branche 23» qui n'affiche aucun rendement garanti), un pour l'ingéniosité des assureurs (Trophée de l'innovation en assurance-vie) et un dans la catégorie « meilleure publicité presse ».

Deux changements par rapport à l'année dernière : aucune distinction n'est plus opérée entre actions belges et internationales, d'une part. D'autre part, une nouvelle catégorie a été introduite : le trophée de la meilleure publicité presse.

Pour chaque catégorie, un assureur belge a été primé. Le concours était toutefois ouvert à des assureurs opérant, en Belgique, en libre prestation de services (LPS). Ce terme désigne les assureurs étrangers qui proposent leurs formules d'assurance sur notre sol national.

Pour certaines catégories, un trophée a donc été décerné à un assureur belge et à un assureur étranger. L'assureur opérant en LPS a été primé s'il était « meilleur ou aussi bon » que l'assureur belge désigné comme lauréat.

Trophées 2002 : quels critères de sélection ?

Lors de cette édition 2002, trois types de critères ont été retenus : ceux liés à la performance financière des formules retenues, ceux relatifs aux caractéristiques d'assurances et « l'originalité » de certaines formules.

Le critère lié à la performance se base sur différentes années de référence (en général les 5 dernières). Ainsi pour un exemple donné (x paie une prime x à telle date), les compagnies nous renseignent le résultat de l'épargne à un moment x.

Performance financière à l'honneur !

Dans le cadre de la catégorie n°1 (de type Universal Life), nous opérons également une distinction entre le capital contractuel et la participation bénéficiaire, la politique d'octroi des participations bénéficiaire pouvant différer sensiblement d'un assureur à l'autre.

Les frais d'entrée renseignés par les compagnies peuvent influencer sensiblement les performances financières. Nous demandons de les préciser compte tenu de la mise renseignée dans l'exemple. Il est vrai que les frais renseignés ne sont pas toujours représentatifs (l'assureur ne mentionne, par exemple, que les « frais compagnie » en... oubliant de préciser les « frais intermédiaire ». Il est alors du devoir des membres du jury d'en tenir compte.).

Cette remarque relative aux frais d'entrée vaut de facto pour l'ensemble des catégories liées à la Branche 23. Ces frais influencent bien évidemment la performance finale. Le jury prend bien évidemment en compte les performances sur 1, 3 et 5 ans. Là, force est de constater que les performances sont de plus en plus « sinistres », du moins sur les trois dernières années. Un investissement sur le long terme permet donc, très certainement, de limiter les dégâts. Le jury en a également tenu compte.

Le critère de volatilité n'a pas été retenu cette année, car les réponses fournies, lors de la première édition, sur ce point spécifique, par les participants étaient trop inégales et donc difficilement utilisables. Mais ce critère quelque peu aménagé pourrait revenir à l'ordre du jour pour la prochaine édition.

Le métier de l'assurance

Un produit offrant la meilleure performance est-il primé automatiquement ? Non ! Les caractéristiques d'assurance ont certainement leur mot à dire... Existe-t-il une couverture décès spécifique ? Des retraits peuvent-ils être opérés et à quelles conditions ? Des pénalités de sortie sont-elles prévues (critère relatif à la liquidité du produit, alors qu'une assurance s'envisage, en principe, dans une optique de long terme) ? Des garanties telles l'accident et l'invalidité sont-elles prévues ? Sont-elles proposées en option ou incluses automatiquement dans la formule ? Etc.

Les critères pris en considération sont donc nombreux : performance financière sur 1, 3 ou 5 ans, liquidité du produit, couverture décès éventuelle, type d'information délivrée aux assurés, etc. Il est toutefois rare qu'un produit soit le meilleur au niveau de l'ensemble des critères retenus.

Une formule qui se positionne avantageusement sur l'ensemble des critères retenus est susceptible d'être primée, même si elle n'a pas affiché la performance financière la meilleure... Une pondération de ces différents critères est alors appliquée. Mais une mauvaise performance financière ne permettra sans doute pas à la formule d'être retenue à titre de lauréat.

Lauréats retenus

Nous mentionnons la catégorie sélectionnée et le (ou les) lauréat(s). Pour les catégories «Branche 23», nous mentionnons également le nom de la gamme à laquelle le fonds appartient.

Pour certaines catégories, deux lauréats ont été sélectionnés (catégories 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8) : un assureur belge et un assureur opérant en LPS. Relevons que Euresa-life a été récompensée quatre fois pour cette troisième édition, pour 2 fois à Cardiff !

Catégorie n° 1 : Formule à Versements et Retraits Libres de type Universal Life

- Nominés : Afer Europe (Compte à versements et retraits libres), Axa Belgium (Crest) Assurances Fédérales (Diamant Invest), Generali (Crescendo di Generali) et SMAP (Compte FIRST).
- Lauréat : **SMAP (« Compte FIRST »)**

Catégorie n°2 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions

- Nominés : Assurances Fédérales (F-Euro Equities), Belstar (Fidelity European Growth Fund), Euresa-life (Fidelity funds European Growth Fund), ING Insurance (BBL Life Fund Belgium Equity) et Zelia (Zelia World Equities).
- Lauréats : **Belstar (« Belstar Invest Branche 23 » : Fidelity European Growth Fund)**
Euresa-life (« Lux Croissance + » : Fidelity funds European Growth Fund A) (*)

Catégorie n°3 : Assurance-vie liée à un fonds d'obligations

- Nominés : AGF Belgium Insurance (Capital Security), Belstar (Rorento), Euresa-life (Dresner RCM Obligations Europe C), ING Insurance (ING (L) Renta Fund Euromix), Swiss Life (EuroBond Fund) et Winterthur (WFS Bond Fund Euro).
- Lauréats : **Winterthur (« Winvestment » : WFS Bond Fund Euro)**
Euresa-life (« Lux Croissance + » : Dresner RCM Obligations Europe C) (*)

Catégorie n°4 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions mixte actions/obligations (high risk)

- Nominés : Cardiff (Gauguin), Clerical Medical Europe (Fonds à croissance garantie), Fortis AG (Universe Euro) et Winterthur (WFS High Risk Select).
- Lauréats : **Cardiff (« Reflex Horizon et Confort » : Gauguin)**
Clerical Medical Europe (« Premier Account » : Fonds à croissance garantie -GGF2) (*)

Catégorie n°5 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions mixte actions/obligations (medium risk)

- Nominés : Belstar (Euro Balanced Fund), Cardiff (Renoir), Euresa-life (Fidelity funds Euro balanced Fund), Fortis AG (Galaxy Euro), Fortis Luxembourg Assurances (FFL Balanced), Winterthur (WFS Medium Risk Select) et Zelia (Zelia Medium).

- Lauréats : **Fortis AG (« Top Profit » : Galaxy Euro)**
Euresa-life (« Lux Croissance + » : Fidelity funds Euro balanced Fund) (*)

Catégorie n°6 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions mixte actions/obligations (low risk)

- Nominés : Belstar (Isis Low), Cardif (Rubens), Euresa-life (Carmignac Patrimoine), Fortis AG (Planet World), Fortis Luxembourg Assurances (FFL-Stable) et Swiss Life (Select Fund Green).
- Lauréats : **Swiss Life (« PrivateLeader Fund » : SelectFund Green)**
Fortis Luxembourg Assurances (« Flexi For Lux » : FFL-Stable) (*)

Catégorie n°7 : Assurance-vie liée à un fonds sectoriel d'actions

- Nominés : Cardif (Pharma), Fortis AG (Internet), Delta Lloyd Life (Ohra Fonds de Santé), Euresa-life (Saint Honoré Vie et Santé) et Zelia (Zelia Pharma).
- Lauréats : **Delta Lloyd Life (« Delta Lloyd Plan d'investissement : Ohra Fonds de Santé)**
Euresa-life (« Lux Croissance + » : Saint Honoré Vie et Santé) (*)

Catégorie n°8 : Assurance décès à capital constant (primes nivelées)

- Nominés : Assurances Fédérales, Norwich Union, Fortis AG, Winterthur et ZA Assurances
- Lauréats : **ZA Assurances (Hypo Cover)**
Norwich Union (Assurance temporaire décès à capital constant) (*)

Catégorie n°9 : Assurance décès à capital constant (primes uniques successives)

- Nominés : Assurances Fédérales, Cardif et Winterthur.
- Lauréat : **Cardif (Non Smoker Budget Life)**

Catégorie n°10 : Trophée de l'Innovation (en assurance-vie)

- Nominés : Axa Belgium (Ethi-Strategy), Fidea (Fidea Alternative Investments), Fortis AG (Personal Invest Mix), ING Insurance (BBL Protected Life Funds) et KBC Assurances (KBC-Life Alternative Investments).
- Lauréat : **Axa Belgium (Ethi-Strategy)**

Catégorie n°11 : Meilleure publicité presse

Lauréat : **Generali Belgium (« Nous pouvons tous avoir l'esprit pionnier »)**

(*) Formule commercialisée dans le cadre de la libre prestation de services (LPS).

Pour plus d'informations, contactez Enjeu, Muriel Storrer, avenue Louise 149/24 - 1050 Bruxelles ;

Tél : 02/535.75.66 ; fax : 02/535.75.75 ; e-mail : ms@enjeu.org.

Nous joignons en annexe les commentaires sur les différents produits récompensés.

CE COMMUNIQUE DE PRESSE AINSI QUE LE LOGO DES TROPHEES ET DES PHOTOS SONT DISPONIBLES ET PEUVENT VOUS ETRE TRANSMIS SUR DISQUETTE/CD-ROM OU PAR E-MAIL.

Pour plus d'informations sur les lauréats, contactez :

DECAVI, Laurent FEINER

Rue de l'Orphelinat 55, 1070 Bruxelles

Tél : +32(0)2/520.72.24 - Fax : +32(0)2/520.67.03

E-mail : laurent.feiner@decavi.be

Pour plus d'informations sur le concours, contactez :

ENJEU, Muriel STORRER

Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles

Tél : +32(0)2/535.75.66 - Fax : +32(0)2/535.75.75

E-mail : muriel.storrer@enjeu.org

ANNEXE :

COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS RECOMPENSES

SMAP... First dans sa catégorie

Honneur à la première catégorie : l'assurance-vie de type Universal Life. Plus rentable que l'assurance-vie classique (elle est nettement moins chargée à l'entrée), la garantie de taux affiché ne vaut pas pour les versements futurs. Elle ne joue que sur les primes déjà versées.

Dans cette catégorie, la *Smapi* a été primée. Son *Compte FIRST* (avec un nom quelque peu prédestiné...) affiche des qualités intrinsèques très intéressantes : pas de frais d'entrée, frais de gestion réduits à leur minimum (maximum 12,39 EUR par an), absence de frais de sortie (sauf sur les retraits de moins de 750 EUR : maximum de 15 EUR) et pas de minimum requis pour le premier versement et les suivants.

La rentabilité est également fort intéressante : depuis la création (en 1989), le rendement moyen est de 6,96 % (année 2001 comprise). Le taux garanti actuel est de 3,75 %, hors bonus annuel.

Pour les années 2000 et 2001, le rendement total a été de 6,50 %, quel que soit le taux garanti. Soit un bonus de 2 % (pour les contrats souscrits à un taux garanti de 4,50 %) et de 2,75 % (pour les contrats souscrits à un taux garanti de 3,75 %).

Belstar : les actions à l'honneur

Belstar (une compagnie d'assurance du groupe *Dexia*) remporte pour la troisième année consécutive un trophée. Cette fois, c'est dans la catégorie assurance-vie liée à un fonds d'actions, avec son fonds *Fidelity European Growth Fund*. Il affiche une excellente performance. Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} juillet 1997, 1999 et 2001, l'assuré détenait, au 30 juin 2002, respectivement 45.683,02 EUR, 32.252,28 EUR et 21.178,01 EUR. Le fonds arrive largement en première position pour les deux premières périodes de référence.

Autres atouts : la mise démocratique (à partir de 41,32 EUR en base mensuelle), des couvertures décès spécifiques possibles et un rendement moyen de 13,8 %, depuis sa création en 1990.

Les obligations à la Winterthur

La *Winterthur*, via son *WFS Bond Fund Euro*, est primée dans la catégorie assurance-vie liée à un fonds d'obligations. Il affiche, sur les périodes de référence demandées, de beaux rendements. Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} juillet en 1997, 1999 et 2001, l'assuré détenait, au 30 juin 2002, respectivement 32.271,41 EUR, 27.586,96 EUR et 26.140,74 EUR.

De plus, l'assuré a le choix entre trois types de couvertures décès, la possibilité d'effectuer des retraits gratuits (pour autant qu'ils soient inférieures à 12 % des versements effectués) et peut bénéficier d'une gamme financière complète (la gamme *Winvestment* propose de nombreux fonds, dont le *WFS Bond Fund Euro*) en fonction du profil souhaité.

High risk pour Cardif

Le fonds *Gauguin* (de la gamme *Reflex Horizon et Confort*) de *Cardif* a été primé dans la catégorie assurance-vie liée à un fonds mixte actions/obligation de type high risk (70 % investis en actions et 30 % en obligations) pour ses bonnes performances financières sur 1, 3 et 5 ans.

Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 3 décembre 1997, le 1/7/1999 et le 1/7/2001, l'assuré détenait, au 30 juin 2002, respectivement 28.325,35 EUR, 21.800,23 EUR et 20.497,78 EUR.

La formule Horizon permet en fait d'effectuer un premier versement, suivi de versements ultérieurs. La formule Confort permet, au contraire, de bénéficier des remboursements périodiques du capital investi. L'assuré détermine lui-même la fréquence et le montant de ces remboursements périodiques.

Ajoutons la couverture décès, en cas d'accident, gratuite (pour la formule Confort) égale à 10 % de la valeur acquise.

Fortis AG : Galaxy Euro en medium risk

Fortis AG commercialise de nombreux fonds en Branche 23. L'un deux, *Galaxy Euro* (50 % en actions et 50 % en obligations) a été primé dans la catégorie assurance-vie liée à un fonds d'actions/obligations de type medium risk.

Comme le nom le laisse supposer, le fonds met l'accent sur la zone euro et constitue un fonds « multi-manager ». Et cela paie puisque le critère rendement a été prédominant.

Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} juillet 1999 et 2001 (au 1/7/1997, le fonds n'existait pas encore), l'assuré détenait, au 30 juin 2002, respectivement 23.729,29 EUR et 22.222,14 EUR. Le choc a bien été amorti, compte tenu de la conjoncture boursière fort difficile.

Ajoutons la possibilité d'effectuer des retraits planifiés à certaines conditions et celle de bénéficier de couvertures décès spécifiques.

Swiss Life en «low mineur»

Comme l'année dernière, les gestionnaires qui sont restés prudents en adaptant un low profil ont eu raison d'agir de la sorte. Et dans cette catégorie des fonds d'actions/obligations de type low risk, c'est *Swiss Life* qui l'a emporté, avec son *SelectFund Green* (35 % d'actions et 63 % d'obligations ; investissement à près de 65 % en Belgique).

Ce trophée ne fut pas aisé à délivrer, tant les performances des compagnies se tenaient de fort près. A ce petit jeu, c'est *Swiss Life* qui l'a emporté (la meilleure performance sur 3 ans et la troisième sur 1 an).

Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} juillet 1997, 1999 et 2001, l'assuré détenait, au 30 juin 2002, respectivement 29.668,44 EUR, 24.882,07 EUR et 22.947,01 EUR

Ajoutons également la couverture décès par accident gratuite, avec une limite fixée à 25.000 EUR.

Le sectoriel à Delta Lloyd Life

Delta Lloyd Life est un groupe issu de la fusion de *OHRA Life Belgium*, *Norwich Union* et *CGU Life*. Dans la catégorie assurance-vie liée à un fonds sectoriel d'actions, c'est un fonds de Ohra Asset Management qui a été primé, le *OHRA Fonds de Santé*.

Ce fonds est investi, très majoritairement aux Etats-Unis, en valeurs de pharmacie, biotechnologie et appareillage médical. Il a été le meilleur dans sa catégorie au niveau des rendements affichés sur le long terme. Il est vrai que le court terme est loin d'avoir répondu aux attentes, mais c'est le cas de nombreux fonds sectoriels (surtout ceux de type internet !).

En outre, l'assuré bénéficie d'excellentes modalités d'assurance : possibilité de souscrire une couverture décès spécifique et possibilité de bénéficier de deux transferts gratuits (plutôt rare : la gratuité se limite, en principe, à un transfert sur l'année) pour passer d'un fonds à l'autre.

Décéder... chez ZA et Cardif

Cette année, on reprend les mêmes... et on recommence au niveau de l'assurance décès. Celle-ci, rappelons-le, prévoit le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré. Dans cette optique, il y a possibilité de souscrire un capital constant en déterminant une prime constante (prime nivelée) sur toute la durée du contrat ou une prime qui varie durant le contrat.

* Dans la catégorie (*Assurance décès à capital constant et à primes nivelées*), la formule Hypo Cover de ZA Assurances a été primée (l'année dernière, ZA fut primée pour sa formule *Flexi Cover*).

Dotée d'un tarif intéressant pour un non fumeur, cette assurance décès liée à une prêt hypothécaire, offre l'avantage d'être fort standardisée (notamment au niveau de l'acceptation médicale).

Ainsi, pour une femme de 45 ans, la prime annuelle payable durant 15 ans pour un capital de 75.000 EUR sera de 325,18 EUR (non fumeuse). Elle passe à 111,14 EUR pour une femme de 30 ans (non fumeuse). Ces primes sont respectivement de 178,57 EUR pour un homme de 30 ans (non fumeur) et de 553,87 EUR pour un homme de 45 ans (non fumeur).

Cependant, si le tarif est fort intéressant, aucune garantie complémentaire n'est proposée (invalidité ou décès accidentel).

* Si l'assuré désire ne pas payer une prime constante en décidant de la faire varier annuellement (la prime sera alors plus chère d'année en année, car le risque décès augmente avec l'âge), il choisira incontestablement la formule non fumeur de Cardif (*Non Smoker Budget Life*). C'est la 3^e année consécutive que le trophée lui est accordé dans la catégorie *Assurance décès temporaire à capital constant et à primes uniques successives*.

A titre d'exemple, pour un capital de 75.000 EUR à assurer sur 15 ans (sans participation bénéficiaire), il en coûte à un homme de 35 ans (non fumeur) une prime de 126,74 EUR la première année. Elle grimpe à 361,59 EUR la 15^e année. Pour une femme (non fumeuse) de 35 ans, les primes passent à 77,48 EUR (la première année) et à 292,34 EUR (la 15^e année) ! Des tarifs hors norme.

Axa Belgium Belgium : bis repetita pour l'innovation

Dans la catégorie innovation en assurance-vie, la palme est revenue, cette année encore, à *Axa Belgium*, avec son fonds Branche 23, *Ethi-Strategy*. C'est donc un fonds Branche 23 de type éthique, concept très rare sur le marché belge.

L'originalité, outre le concept, est le mécanisme de solidarité instauré à deux niveaux. Primo, au niveau de la solidarité compagnie : *Axa Belgium* peut décider de rétrocéder une partie des frais d'entrée à des organismes actifs dans les domaines social, environnemental ou caritatif.

Secundo, au niveau de la solidarité individuelle : l'assuré peut désigner à la souscription une institution (parmi une liste préétablie) qui recevra une partie des bénéfices générés par le fonds. Le montant est fixé à un minimum de 30 EUR, ce qui le rend déductible fiscalement. Nous avons là le premier exemple de Branche 23 déductible partiellement !

De plus, sur le long terme, les performances des sociétés éthiques devraient être légèrement supérieures à la moyenne des fonds d'actions de même catégorie (actions internationales). Wait and see...

La meilleure publicité presse à Generali

Pour la première fois cette année, un trophée a été délivré pour récompenser la meilleure publicité presse destinée au grand public ou aux professionnels du secteur de l'assurance. C'est le *Groupe Generali Assurances* qui l'a emporté pour son concept «*Nous pouvons tous avoir l'esprit pionnier*», sa campagne axée autour de la différence, et son originalité des visuels choisis.

Il s'agit avant tout d'une campagne visant à augmenter la notoriété de Generali auprès du grand public (slogan : «*Assuré comme tout le monde ou assuré Generali ?*»), des courtiers (slogan : «*Assureur comme tout le monde ou assureur Generali ?*»), tout en renforçant l'importance et le rôle du courtier professionnel dans ce secteur d'activité.

La campagne met clairement l'accent sur les différences que peut apporter le Groupe Generali, tant en matière de ses produits que de solutions et de services à leurs besoins.

Cette année, quatre compagnies ont également été récompensées en libre prestation de services : *Euresa-life*, *Clerical Medical Europe*, *Fortis Luxembourg* et *Norwich Union* (du groupe Delta Lloyd Life)

Euresa-life frappe 4 fois !

Cette année, dans la catégorie *libre prestation de services* (LPS), *Euresa-life* (filiale de *P&V Assurances*) a remporté le trophée 4 fois, avec sa gamme *Lux Croissance +* !

* Catégorie Fonds d'actions, avec son *Fidelity funds European Growth Fund A*. Si déjà, ce fonds avait été primé l'année dernière, c'est pour ces returns renseignés sur les trois années de référence. Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} juillet en 1997, 1999 et 2001, l'assuré détenait, au 30 juin 2002, 49.412,50 EUR, 34.497,50 EUR et 21.892,50 EUR .

* Catégorie Fonds d'obligations, avec *Dresner RCM Obligations Europe C*. Sur les trois périodes de référence, là encore les rendements sont les meilleurs : 33.167,50 EUR, 28.055 EUR et 26.500 EUR.

* Catégorie Fonds mixte actions/obligations de type medium risk, avec *Fidelity funds Euro balanced Fund* (60 % d'actions et 40 % d'obligations). Là encore, rien à redire : les rendements sont les meilleurs sur les trois années de référence : 31.550 EUR, 24.398 EUR et 21.960 EUR.

* Catégorie Fonds sectoriel d'actions, avec *Saint Honoré Vie et Santé*. Les rendements sont plus qu'honorables pour... un fonds sectoriel: toujours sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} juillet en 1997, 1999 et 2001, l'assuré détenait, au 30 juin 2002, 31.895 EUR, 26.165 EUR et 20.557,50 EUR.

Relevons pour la gamme Lux Croissance + la mise initiale de 15.000 EUR (assez élevée, mais correspondent aux normes luxembourgeoises), avec toutefois la possibilité d'une épargne mensuelle à partir de 100 EUR. Sans oublier les couvertures décès optionnelles possibles : capital forfaitaire, pourcentage de la valeur de rachat au décès, etc.

Clerical Medical Europe : **garantie de capital**

Pour la seconde année consécutive, dans la catégorie Fonds mixte actions/obligation de type high risk, *Clerical Medical Europe* a pulvérisé tous les plafonds, avec son *fonds à croissance garantie (GGF2)*, composé à raison de 70 % d'actions et 30 % d'obligations.

Sur base d'un investissement de 25.000 EUR versé le 1^{er} janvier 1997, 1999 et 2001, l'assuré détenait, au 1^{er} février 2002, 42.011,25 EUR, 27.907 EUR et 25.742,75 EUR.

Autre point fort : la garantie de la mise investie, le minimum annuel garanti, une couverture décès spécifique égale à 101 % de la valeur du fonds et le bonus de croissance payable, variable en cas de décès ou au terme du contrat.

Stabilité pour Fortis Luxembourg

Dans la catégorie Fonds mixte d'actions/obligations de type low risk, *Fortis Luxembourg Assurances* s'est montré le plus stable, avec son *FFL-Stable* (gamme *Flexi For Lux*). Les actions représentent 25 %, contre 75 % aux obligations. Le fonds est investi à 68,75 % en Europe, contre 31,25 % dans le reste du monde.

Depuis son lancement (le 30 avril 1995) au 28 juin 2002, le rendement annualisé a été de + 7,31 %. C'est donc la régularité des performances qui a primé. Le minimum à investir est fixé à 10.000 EUR.

Le décès à Norwich Union !

Pour la seconde année consécutive, *Norwich Union* remporte la palme en assurance décès à primes nivelées. C'est que son *assurance décès temporaire constante* affiche encore et toujours un tarif imbattable.

Ainsi, pour un capital assuré de 75.000 EUR, un homme et une femme de 30 ans paieront, durant 15 ans, une prime annuelle de 178,96 EUR (144 EUR s'il est non fumeur) et de 135,27 EUR (117,79 EUR si elle est non fumeuse).

Pour un assuré de 45 ans, ces primes grimpent à 580,89 EUR pour un homme (406,14 EUR : non fumeur) et à 432,35 EUR pour une femme (301,28 EUR : non fumeuse).

Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée vu le tarif proposé extrêmement avantageux.